

LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OSCAR McDONELL, Directeur

Seize ANNEE, No. 274.

OTTAWA, SAMEDI, 10 MARS 1888.

LE NUMERO: 2 CENTS

LE CANADA

FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville, \$4.00

en dehors de la ville, \$4.50

EDITION HERODOTAIENNE

Un an, \$1.00

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA, ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St. Patrice

414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa 10 Mars 1888

Le "Globe" prétend que le "Mail" est

sous le co. tré absolu de M. Wiman.

Tous les journaux à l'exception du "Mail"

ont aba-donné l'Union Comm. révé.

Des circonstances incontrôlables ont empêché

le s'ir A. P. Caron de se rendre à Mont-

réal hier.

Les hommes d'Etat anglais favorisent

l'entrée de l'île de Terre-Neuve dans la

Confédération du Canada.

Les élections pour la chambre fédérale

ont lieu aujourd'hui dans les comtés de

Prince Edouard et West Middlesex Ont.

Le crédit du Canada est toujours à la

hausse sur le grand marché monétaire de

Londres. Aux dernières nouvelles, nos

oblig. t. o. s. à 3 1/2 étaient cotées à 104.

Le "Globe" contrecarre vivement les

vues de Mgr Lynch qui s'oppose à l'adop-

tion du mode de scrutin sec et que la légis-

lature d'Ont. a voté approuver aux élec-

tions scolaires.

Nous avo s sous les yeux "L'Esprit"

d'hier. M. Evrard paraît très furieux.

Nous aurons un mot à sa adresse la semai-

ne prochaine. En attendant nous lui con-

seillons de ne pas se faire de bile.

La séance du Conseil Privé a commencé

ce matin à 11 heures; les ministres y sé-

ront probablement retenus jusqu'à six

heures de soir. On croit que la question du

chemin de fer de la vallée de la rivière

Rouge sera longuement discutée.

La motion de Sir R. Cartwright sur la

répétition est condamnée à une défaite

humiliante par la publication du protocole

qui démontre que le gouvernement améri-

cain a refusé péremptoirement d'occuper

des relations commerciales entre les deux

pays.

Nous regrettons d'apprendre que M.

Tassé, directeur de la "Minerve", est retenu

chez lui depuis plusieurs jours par une

violente attaque de rhumatisme. N'ore

conférence ne pourra probablement pas re-

prendre son poste avant la semai. p

chaine.

M. A. S. Woodburn, a obtenu le contrat

de reluire des rapports officiels des États

parlementaires de cette session, au même

prix qu'à la dernière session.

MM. McLean, Rogers et Cie, ont obtenu

de leur côté, le contrat d'impression de ces

rapports aux mêmes conditions que l'an der-

nier.

On dit dans les cercles libéraux qu'au st-

atut après son arrivée, M. Mercier va d'abord

convocuer la législature pour faire connaître

au pays les choses éminentes qu'il a

réalisées pendant son voyage en Europe et

et qu'ensuite il gouvernera la session pour

un mois afin de faire les élections parti-

elles.

Il paraît certain que M. George Duhamel

va fonder un journal nationaliste. Il s'ap-

pellera le "Courrier de Montréal" ou le

"National". Les rédacteurs seraient MM

Léon Ledieu, Ernest Tremblay, et Jean-

Baptiste, de "L'Éven-

dard", et R. Lemieux, de la "Parité". Il

y a tous les éléments d'une réaction variée

et intéressante.

L'AFFAIRE PARADIS

OTTAWA, 6 mars 1888.

Déterminé à en finir, M. Laco te

écrit une fois de plus au révérend

Père Augier en ces termes:

Montréal, 9 décembre 1887.

Très révérent Père Augier,

Provincial des Oblats,

Très-révérent Père.

In re Ross vs Paradis.

Per lettre du 2 décembre que je

vous ai envoyée, je me suis plaint

du retard apporté par le révérend

Père Paradis et je vous ai informé

que, dans les circonstances, il valait

peut être mieux produire la plainte

régulièrement devant vous.

Je vous ai prié, en même temps,

de fixer le temps où je pourrais

vous rencontrer. Je n'ai pas encore

eu l'honneur d'une réponse. Seule-

ment j'ai reçu une lettre du révé-

rend Père Paradis dont je vous en-

voie copie

Je renouvelle la demande que

contient ma dernière lettre.

Veillez croire.

Très-révérent Père,

Aux sentiments respectueux

de votre dévoué,

(Signé) A. LACOSTE.

Et le lendemain il transmet de

nouveau la plainte:

Montréal, 10 décembre 1887.

Très révérent Père Augier,

Provincial des O.M.I,

Très-rév. end.

In re Ross vs Paradis.

Ne pouvant me rendre chez vous

cette après-midi, je vous envoie par

M. Frigon, mon comptable, la plainte

de l'honorable R. Ross contre le

révérend Père Paradis, et une note

certifiée pour le défendre.

Je vous prie de déterminer le

décal dans lequel devra être produite

la défense. Ces retards causent

un préjudice notable à mon

client. Je serai en tout temps à

votre disposition.

J'avais d'abord décidé d'aller vous

voir d'main soir, mais j'ai craints de

vous déranger.

Veillez m'excuser.

Avec considération,

Très dévoué,

(Signé) A. LACOSTE.

Enfin, l'accusé donne signe de vie:

On va voir comment.

Montréal, 10 décembre 1887.

Au R. P. Augier O. M. I.

Provincial.

Révérend et Bien Cher Père,

En réponse à votre honore de 19

ut, me transmettant la plainte de

l'hon. J. J. Ross, j'ai rédigé un mé-

moire justifié très étendu, où j'é-

tablai péremptoirement ma défen-

se. Maintenant mes documents sont

prêts, mais avant de les faire par-

venir à la connaissance de mes H. n.

adversaires, je demande que ces

Messieurs démontrent que j'ai ré-

ellement porté contre les demandeurs

l'accusation telle que formée dans

leur plainte.

Qu'il prouve que j'ai réellement

dit que le gouvernement Ross avait

voulu acheter ma conscience.

J'ai tendu leurs preuves.

Veillez me croire, avec con-

sideration, Rév. Père.

Votre tout dévoué en J. et M. I.

(Signé) C. A. M. PARADIS, PRÉ-

O. M. I.

Poussé dans ses derniers retrai-

chements, ne pouvant plus gagner

de temps, que fait le Rév. Paradis?

Il rend son accusation! Naturel-

lement, "sa défense est péremptoi-

re," "ses documents sont prêts," mais

il ne veut pas les montrer à ses

"adversaires". L'homme qui, le

30 août, écrivait qu'il ne s'était pas

laissé ébranler par des tentatives de

corruption, par une somme de \$15,-

000, qui avait dit: "des records,

ils sont à vos ordres," en était ren-

du le 10 décembre à cacher ces

"records", à demander la preuve

qu'il avait accusé! Il cherchait à

faire de la casuistique!

Au lieu de prouver ou de retracter

il joutait sur les mots comme il

M. Israël Tarte, dans le journal

"Le Canadien," et avait rapport à cer-

taines difficultés survenues et cer-

tains procès mis entre le Révérend

Père Paradis et les colons du can-

ton d'Egan et les MM. Gilmour,

marchands de bois.

Que dans cette correspondance, il

est dit:

"Si, comme l'insinue le "Cana-

dien," le but de la lutte que je pours

uis était une affaire de spéculation,

j'aurais bien mieux fait de pas

tant me casser la tête et d'accepter

tout de suite la jolie somme de \$15,-

000 que l'ancien gouvernement me fit

offrir par l'entremise de l'un des

bureaucrates, auquel je répondis

qu'il n'y avait pas assez d'argent

dans le trésor de Québec pour ach-

ter ma conscience.

"Je n'ai jamais fait de la ques-

tion des colons d'Egan une question

d'argent, et c'est précisément parce

que j'en aurais fait de sacrifier le

prix pour acheter sa conscience.

"Et tout ce que j'avance ici, il y

a des records et..."

Que par les mots, ancien gouver-

nement, le Révérend Père Para-

dis désigne le gouvernement dont

le Requêteur a été le chef.

Que ce passage de l'article in-

crité contiendrait un libelle malicieux

et diffamatoire, une accusation fau-

se et mensongère.

Que, par la partie ci-dessus tran-

scrite de l'article incriminé, le Révé-

rend Père Paradis fait entendre et

comprendre et dit que le gouverne-

ment, dont le Requêteur était le

chef, lui aurait fait offrir, dans les

circonstances mentionnées dans la

correspondance, et relativement aux

difficultés survenues entre lui et M.

Gilmour à propos des colons du

canton d'Egan, une somme de \$15,-

000 pour acheter sa conscience.

Que cet article qui contient le li-

bel et reproduit dans différents jour-

naux de la province de Québec et

ailleurs au grand détriment et dom-

mage du Requêteur.

Que plus tard, savoir le 10 vers le

7 septembre dernier, le Révérend

Père Paradis a écrit une lettre

adressée au même M. Israël Tarte,

dont un exemplaire est contenu dans

le journal "Le Canadien" du 10

septembre 1887 produit à l'appui des

présentes, comme pièce B, et dans

laquelle il lui annonce un procès

qu'il dit être allé à Ottawa, lui faire

la proposition ci-dessus, voulant

dire et faisant comprendre que

c'était l'offre et la proposition men-

tionnée dans la correspondance ci-

dessus, savoir l'offre d'acheter sa

conscience.

Que le révérend Père Paradis

disait dans cette dernière lettre:

"J'ai dit que j'avais des documents

"et que je les produirais... C. s. d

"cuments sont prêts et à vos ordres"

voulait dire par là qu'il avait par

fait devant vous pour répondre

à la plainte qui est portée contre

lui, et que les faits que vous me for-

mez de divulguer.

Que, de fait, dans le même tem-

B. G.

Pour les Fêtes

Couteaux,

Fourchettes,

Cuillères,

Couteaux à dépecer,

Cabarets,

Patins,

Traineaux,

Toboggans.

Argenteries de toutes sortes

en Gros et en Détail

Chez

E. G. LAVERDURE,

69 & 75 RUE WILLIAM

M. Napoléon Bélanger

& Joseph Cousineau

Désirent annoncer au public qu'ils viennent